

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2013/485 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121
Travaux au collège de NIEDERBRONN-LES-BAINS - Protocole
transactionnel avec la Société "Kayser Isol Plâtreries"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, accepte la réalisation de prestations supplémentaires de travaux pour des raccords de plâtre au premier étage du collège de NIEDERBRONN-LES-BAINS.

Elle décide par ailleurs de conclure un protocole transactionnel avec la Société "Kayser Isol Plâtreries" à SCHILTIGHEIM, titulaire du lot "faux plafonds" dans le cadre du marché public n° 001044, en vue du règlement de ces travaux supplémentaires, pour un montant de 1 772,47 €.

Elle approuve par ailleurs le protocole joint en annexe, reprenant ces dispositions, et autorise son président à signer ce protocole au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-79343-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13